



Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01 JUL, 2024



ID : 033-213302078-20240627-DELIB202446-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION 2024 .46 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	20 JUIN 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	27 JUIN 2024
Conseillers présents	19	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	9	Secrétaire de séance	Virginie VIDORETTA- conseillère

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint				
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe				
BOUEY Gilles, Adjoint				
COMBIER Audrey, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint		X		M DE LAUNAY
GLIZE Caroline, Adjointe		X		Mme NABET-GIRARD
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM				
GIRARD Philippe, CM				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
PRUVOST Gilles, CM				
BEAUCHENE Natacha CM		X		Mme VIDORETTA
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
CLAVIER Yannick CM				
EMERIAU Régis, CM				
LARGOUET Karyn, CM		X		M PRUVOST
GANNE Arnaud, CM				
BRARD Philippe, CM				
GUIRIEC Marilyn, CM				
VIDORRETA Virginie, CM				
MEZERGUE Clément, CM		X		Mme SARRAZIN
VEYSSIERE André, CM				
FONTAINE Aline, CM		X		M BOISSEAU
CARRERE Sophie, CM		X		M VEYSSIERE
MALVILLE Frédéric, CM		X		M GIRARD
BOISSEAU Marc, CM				
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.fr

www.izon.fr



Délibération 2024.46

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement intérieur des temps périscolaires applicable depuis septembre 2022 suivant la délibération N°2022.50 en date du 24 mai 2022 ;

Vu la présentation faite en commission Ville Educative du 19 juin 2024 ;

Vu le projet de règlement intérieur ci-annexé ;

Vu le rapport de Madame Delphine FLOIRAT-RATTE, Adjointe déléguée au Maire ;

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur des temps périscolaires à compter de septembre 2024 tel qu'annexé.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Delphine Floirat, Adjointe au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **MODIFIE** le règlement intérieur des temps périscolaires à compter de septembre 2024 tel qu'annexé.

Publiée le

Fait à Izon, le 27 juin 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Virginie Vidorreta

Laurent de LAUNAY 33450



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.